

ne pèse sur leur mémoire. Les religieux le souffraient sans élever de trop vives plaintes, réclamant de leur côté l'intégrité de leurs droits et l'indépendance de leur monastère.

Dans ces conflits de prérogatives et d'immunités ecclésiastiques et civiles, souvent opposées et contradictoires, la concorde des cœurs survivait à la division des intérêts. Le zèle religieux souffrait peu de ces querelles extérieures ; elles expiraient au seuil de la collégiale des Chanoines et de la chapelle du couvent, impuissantes à troubler la piété ou à refroidir la charité de ceux qui venaient y prier.

L'abbé J.-B. VANEL.

(A continuer).

---